



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES ouverts au titre de la session 2024,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES, section langue corse, est constitué comme suit pour la session 2024 :

**Président**

M. Nicolas SORBA  
Professeur des universités

Académie de CORSE

**Vice-Présidente**

Mme Davia BENEDETTI  
Maîtresse de conférences des universités

Académie de CORSE

**Secrétaire général**

M. Thierry COURTEAUD  
Professeur certifié

Académie de CORSE

**Membres du jury**

Mme Marie Rose GRISCELLI  
Professeure certifiée

Académie de CORSE

**Personnel administratif choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines**

Mme Virginie FRANTZ  
Secrétaire générale d'académie

Académie de CORSE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 09 février 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation  
et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU